

Le pomalidomide figure maintenant sur la liste des médicaments d'exception

Le pomalidomide est accepté en médicament d'exception en association avec la dexaméthasone, pour le traitement de troisième intention ou plus de myélome multiple chez les personnes:

- dont la maladie est réfractaire à la dernière intention de traitement reçue;
- dont la maladie a progressé pendant ou à la suite d'un traitement avec le bortezomib et le lenalidomide, à moins d'une intolérance sérieuse ou d'une contre-indication;
- dont le statut de performance selon l'ECOG est de 0 à 2.